

QUELLE POLITIQUE AGRICOLE COMMUNE POUR QUELLES FORMES D'AGRICULTURE AU NORD ET AU SUD ?

A l'ACRF, nous considérons avec d'autres associations que la souveraineté alimentaire est un « droit », celui des populations et des Etats de définir eux-mêmes leur propre politique agricole et alimentaire. C'est ainsi seulement que le modèle d'agriculture mis en place répondra aux attentes des citoyens. En réalité, il ne s'agit pas d'un droit comme tel, inscrit dans un traité, à la manière du droit à l'alimentation par exemple ou du droit à un revenu décent, mais plutôt d'une revendication symbolique forte.

Qu'attend le citoyen européen du secteur agricole et alimentaire ?

Globalement, on peut dire qu'il demande que soit assurée la sécurité alimentaire des pays européens au travers de produits de qualité vendus à des prix raisonnables aux consommateurs et payés équitablement à ceux qui les produisent. Il entend que nos politiques ne portent pas atteinte aux économies des pays tiers. Ce qui n'est malheureusement pas le cas aujourd'hui que ce soit à travers la PAC, la Politique agricole commune, mais également nos politiques énergétiques, commerciales, etc. L'Europe a sa part de responsabilités dans l'endettement des pays en développement, par exemple. Elle intervient également dans les programmes d'ajustements structurels qui accompagnent l'octroi de prêts à ces pays et qui ont pour effet d'étrangler les populations. La lutte contre le réchauffement climatique, pour la préservation de la biodiversité et pour la relocalisation de l'alimentation humaine et animale notamment font également partie des préoccupations des Européens.

Quel type d'agriculture y répond le mieux ?

Prenons deux modèles extrêmes, suggère Stéphane Parmentier (1), conseiller agricole à la FUGEA : l'agriculture paysanne familiale et l'agriculture industrielle, tout en sachant qu'il existe une très grande diversité de modes de production. D'une façon générale, on peut dire qu'en Afrique et dans la plupart des pays du Tiers Monde, c'est la première qui domine. C'est également le cas en Wallonie. Mais le contexte général est à l'industrialisation.

Un des traits dominants de l'agriculture paysanne est son caractère familial. Elle s'enracine dans un contexte économique, social, écologique et culturel local. Les pratiques agricoles qu'elle valorise sont celles qui reposent sur des savoirs indigènes et qui s'appuient sur les ressources naturelles locales. La vie en dépendant,

le contexte est globalement respectueux de la nature. Les systèmes agraires sont diversifiés : l'élevage voisine avec des cultures variées et parfois la sylviculture. Dans certaines régions d'Afrique, on peut trouver jusqu'à 10 ou 12 productions sur une même parcelle. Ce qui est visé d'abord, c'est la satisfaction des besoins locaux, la commercialisation est secondaire. Cette agriculture est faiblement mécanisée et recourt à la main-d'œuvre familiale. Elle nécessite peu d'investissements puisqu'elle n'utilise pas de machines coûteuses ni de produits phytosanitaires. Les unités de production sont des petites fermes gérées par des familles.

Plusieurs études ont montré que, contrairement à ce qu'on pourrait penser, la productivité réelle globale est élevée même s'il est difficile de comparer par exemple un terrain qui ne produit qu'une monoculture comme la canne à sucre par exemple à un autre aux productions multiples.

L'agriculture industrielle a, pour sa part, recours à des intrants externes en particulier de synthèse : herbicides, insecticides, pesticides... C'est une de ses principales caractéristiques. Elle a besoin de beaucoup de capital, ce qui implique, pour le créer, de générer du profit. Productivité, bénéfices et emplois minimum. Ce qui est produit par 60 ou 70 personnes dans le Tiers Monde l'est aux Etats-Unis par une seule. Le recours à des éléments étrangers au crû est monnaie courante pour autant qu'ils soient productifs, et tant pis s'ils ont des effets négatifs sur l'écosystème local !

L'agriculture paysanne est la forme de production la plus durable pour trois raisons, remarque Stéphane Parmentier. Elle est mieux placée pour assurer la sécurité alimentaire des populations que l'industrielle qui vise la rentabilité et ne produit pas prioritairement pour assurer les besoins de la communauté. Très souvent, dans les pays du Tiers Monde, elle se pratique au mépris des paysans qui se voient expulsés de leur terre.

Elle est source d'emplois. C'est déjà un enjeu important dans nos pays mais plus encore dans les pays pauvres où 80 à 90 % de la population dépendent directement ou indirectement de l'agriculture. On peut se demander ce qui se passera quand la mécanisation aura gagné ces pays...

Enfin, elle est plus en phase avec les enjeux environnementaux que l'industrielle puisqu'elle ne recourt pas aux intrants externes et limite le transport de marchandises.

La PAC favorise-t-elle ce type d'agriculture en Europe ?

Clairement non pour Stéphane Parmentier. Les orientations prises principalement depuis les années 90 ont eu pour effet d'industrialiser davantage les fermes et de faire fondre le nombre d'agriculteurs.

Les raisons en sont nombreuses, relevons certaines tendances lourdes. A l'échelle européenne, on constate l'absence de politiques efficaces de gestion de l'offre. Adapter l'offre à la demande constitue un enjeu en terme de prix rémunérateurs aux producteurs. Mais le contexte n'est pas aux prix très rémunérateurs ! Ceux payés aux producteurs pour le lait, les céréales, la viande,... sont très en-de-ça des coûts de production. Ces derniers ne constituent pas un critère de fixation des prix d'achat. Le secteur agricole est le seul où la vente à perte, interdite en Belgique, est autorisée. Ce ne sont pas les aides accordées aux producteurs qui leur permettent de s'en sortir. Elles sont de plus réparties de façon inégalitaire entre les types de productions agricoles, les régions et le genre d'exploitation. Aujourd'hui, elles ne tiennent même plus compte de la viabilité économique des fermes alors qu'auparavant, quand les prix des produits baissaient, elles étaient adaptées. Que le litre de lait soit à 18 cents ou à 40, le montant de l'aide est actuellement inchangé.

On peut déplorer aussi l'absence de dispositions permettant de rééquilibrer les relations entre les différents acteurs de la chaîne agro-alimentaire. Une forte inégalité existe dans les rapports de force. D'un côté, un grand nombre de producteurs, de l'autre une poignée d'industriels et un nombre restreint de distributeurs : quatre ou cinq chaînes de supermarchés dominent l'essentiel de la distribution. Pour être en mesure de peser dans la négociation, les agriculteurs doivent pouvoir parler d'une seule voix et se regrouper sur une large échelle, pas pour 5 % de la production mais pour 40 ou 50 %. Or, les politiques de concurrence ne le permettent pas en Europe.

La PAC favorise-t-elle l'agriculture paysanne dans le Tiers-Monde ?

Pas plus qu'en Europe ! Et le conseiller du FUGEA d'affirmer que son orientation actuelle contribue à la pauvreté des populations des pays en développement et ce faisant à la pauvreté et à la faim dans le monde. L'explication est à chercher dans sa politique de dumping économique. En exportant des produits à bas prix, elle empêche le développement de filières alimentaires locales. Impossible pour ces producteurs de soutenir une telle concurrence.

Pourtant, il serait possible de réorienter la PAC pour assurer la durabilité tant au Nord qu'au Sud. Il faudrait notamment limiter notre production tout en contrôlant ce qui entre chez nous. Instaurer des taxes variables à l'exportation compenserait en effet les subventions reçues par les producteurs européens et mettrait fin aux exportations à prix cassés. Il est nécessaire de rééquilibrer les relations entre les acteurs de la chaîne alimentaire, en commençant par une plus grande transparence tout au long de la chaîne alimentaire. Il est indispensable de prendre en compte les coûts de production pour fixer les prix d'achat aux producteurs et mettre en place des mesures pour encourager des modes de production plus autonomes, par exemple pour alimenter autrement le bétail.

L'Union européenne a le droit de se protéger dans le cadre des politiques internationales. Au lieu de libéraliser et de déréguler, elle devrait promouvoir la souveraineté alimentaire. Chacun a le droit de vivre décemment mais les décisions prises aujourd'hui ne sont pas démocratiques, sous l'influence de multinationales qui agissent au détriment des producteurs et des consommateurs.

Anne Vanhese, journaliste à l'ACRF - Plein Soleil

(1) Intervention aux journées d'étude ACRF, septembre 2010.

**L'ACRF souhaite que les informations qu'elle publie
soient diffusées et reproduites ;
n'oubliez pas dans ce cas de mentionner la source.**

Avec le soutien de

